

Séjours Linguistiques à Bournemouth

CONSIGNES INSCRIPTION



Cher(e)
futur(e)
étudiant(e),

Merci de l'intérêt
que vous portez
à **Work Overseas**.
C'est le début d'une
nouvelle aventure
à l'étranger :-)

Devenir bilingue via une immersion totale dans un
nouveau pays !

Félicitations pour cette initiative ; nous allons faire le
maximum pour vous permettre de réaliser votre rêve !

Avant de nous transmettre votre inscription, nous vous
invitons à vérifier sur le site www.workoverseas.fr, les
informations et tarifs sur nos séjours linguistiques à
Bournemouth.

Work Overseas a choisi de sélectionner très peu
d'écoles, visitées par nos soins et présentant selon
nos critères, le meilleur rapport qualité-prix.

1^{ère} étape

préparation du dossier d'inscription

Nous vous invitons à réunir au préalable tous les documents nécessaires à votre dossier :

Pour tous les éléments : à numériser

Recto / verso de votre passeport. Peut être transmis plus tard.

Lire soigneusement les conditions du programme ci-après. Pour tout dossier reçu, nous considérerons que vous avez compris et accepté ces conditions.

2^{ème} étape

transmission des éléments et finalisation de l'inscription en ligne

Vérifiez que votre dossier est complet.

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne ici :

<https://forms.zohopublic.com/virtualoffice1679/form/LanguageCoursesApplicationFile/formperma/KMmf93ke2h45G623244Ae4mG9>

Modes de paiement

- Frais de dossier de 50 € à régler à l'inscription (non remboursés) par carte bancaire.
- Frais de cours et de logement à régler par virement bancaire international ou règlement en ligne sous 48 heures à réception de la facture. Le virement devra être effectué de sorte que le montant exact dû arrive sur le compte de l'école partenaire Work Overseas (frais bancaires à la charge de l'étudiant). Un acompte pourra vous être demandé à l'inscription.
- L'étudiant devra vérifier la conversion des devises en euros sur le site www.xe.com avant de s'inscrire et vérifier que le montant total correspond à son budget car aucun remboursement ne pourra être effectué. Work Overseas n'est pas responsable de la variation du taux de change et encourage les étudiants à régler la totalité du séjour au plus tôt dès facturation, afin de se prémunir de toute variation du taux de change importante, affectant la facture totale.

FRAIS DE COURS ET DE LOGEMENT

à régler par virement international à réception de la facture, sous quelques jours après l'inscription. Acompte à l'inscription.

Supplément « Changement de critères »

80 €

facturés en cas de changement de critères (dates, type de cours ou logement) après transmission de l'inscription.

Que se passe t-il ensuite ?

1. Nous vous informons de la réception de votre dossier (sous 2 jours ouvrés).
2. Réservation de votre place dans l'école et organisation de votre séjour.
3. Facturation des frais de cours et de logement, à régler en avance (tarifs sur notre site www.workoverseas.fr) à réception de la facture.
4. Confirmation de placement : transmission de toutes les informations nécessaires au départ et réponses aux dernières questions (école, voyage, assurance).
5. Transmission des détails de logement (24 à 48 heures avant le départ).
6. Départ pour Bournemouth !
7. Assistance pendant toute la durée de votre séjour.

Conditions Séjours

LINGUISTIQUES

Work Overseas travaille en partenariat avec plusieurs écoles soigneusement sélectionnées. **Work Overseas** agit en tant qu'intermédiaire entre l'école, l'hôte ou le gérant des logements et l'étudiant, afin de l'aider à organiser son séjour en toute sécurité.

Modes de paiement

- Frais de cours et de logement à régler par virement bancaire international sous 48 heures à réception de la facture. Le virement devra être effectué de sorte que le montant exact dû arrive sur le compte de l'école partenaire Work Overseas (frais bancaires à la charge de l'étudiant).
- L'étudiant devra vérifier la conversion des devises en euros sur le site www.xe.com avant de s'inscrire et vérifier que le montant total correspond à son budget car aucun remboursement ne pourra être effectué. Work Overseas n'est pas responsable de la variation du taux de change et encourage les étudiants à régler la totalité du séjour au plus tôt dès facturation, afin de se prémunir de toute variation du taux de change importante, affectant la facture totale.

Conditions d'encaissement

- Frais de cours et de logement à régler dès réception de la facture.
- Un supplément sera facturé pour tout changement de critères (dates, type de cours ou logement) après confirmation de l'inscription.

Conditions d'annulation

- Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation du séjour ou réduction du nombre de semaines.
- Faute de règlement dans un délai de 8 jours après transmission de la facture, Work Overseas ne pourra plus garantir la disponibilité, surtout en période estivale. Work Overseas dégage alors toute responsabilité en cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, et en cas de frais engagés par l'étudiant notamment concernant la réservation de son voyage. Aucun dédommagement ne sera consenti.

TARIFS

Les tarifs comprennent :

- ▷ Les cours de langues et l'hébergement.
- ▷ L'enregistrement de l'inscription, la réservation de la place en école.
- ▷ Une assistance à l'organisation du séjour.
- ▷ La transmission de toutes les informations nécessaires avant le départ : informations sur l'école, le logement, l'assurance ou toutes formalités administratives.
- ▷ Les réponses à toutes les questions de l'étudiant avant son départ.
- ▷ Une assistance en cas de besoin, disponible pendant toute la durée du séjour.

Les frais d'agence ne comprennent pas :

- ▷ Les frais d'assurance, de santé ou tous autres frais annexes.
- ▷ Le transport et le trajet jusqu'à l'école ou jusqu'à l'hébergement.

RESPONSABILITE

Work Overseas agit en tant qu'intermédiaire entre l'école, l'hôte ou le gérant des logements et l'étudiant. Les écoles sont choisies avec le plus grand soin selon plusieurs critères et notamment : le rapport qualité-prix, l'accréditation de l'école, l'état des locaux, les qualifications des professeurs, les outils d'éducation mis à la disposition des étudiants et la qualité des logements. Toutefois, Work Overseas ne peut être tenu pour responsable du comportement de tierces personnes, soit de l'étudiant, des professeurs, des camarades, des hôtes, ni de toutes autres personnes impliquées dans le séjour de l'étudiant. Work Overseas dégage toute responsabilité en cas de non-respect des engagements de la part d'une tierce personne. Work Overseas ne pourra pas non plus être tenu pour responsable si le placement ne convient pas à l'étudiant. L'agence fera le maximum pour assister le

candidat dans la recherche d'une solution appropriée. En cas d'insatisfaction liée au logement, une demande de changement pourra être effectuée, sous réserve de disponibilité.

CONFIDENTIALITE

Pour des raisons de confidentialité, Work Overseas ne travaillant qu'en relation avec un public majeur, et afin de s'assurer de la bonne transmission de l'information, aucun détail relatif au séjour de l'étudiant ne pourra être communiqué à une tierce personne, qu'il s'agisse d'un parent ou d'un professeur. L'étudiant sera responsable de transférer toutes les informations souhaitées à ses proches.

Au cas où le financement et/ou l'organisation du séjour seraient effectués par un tiers (parents par exemple), l'étudiant restera l'unique interlocuteur de Work Overseas et s'organisera comme il le souhaite. A charge pour lui de communiquer toute information relative au séjour aux personnes concernées.

Assurance Etranger

Le candidat sera responsable de souscrire à une assurance spécialisée (échanges culturels et placements à l'étranger) pouvant le couvrir pour la santé, le voyage (annulation ou report), les bagages, le rapatriement, et le remboursement d'objets appartenant à autrui endommagés par mégarde. Les assurances françaises ne couvrent pas à l'étranger pour une durée supérieure à 90 jours. **Work Overseas conseillera le candidat à ce sujet.**

L'assurance responsabilité civile valable pour toute la durée du séjour est obligatoire.

L'assurance santé est obligatoire hors Europe.